

LES RITES FUNÉRAIRES EN ISLAM (PARTIE 2 DE 3) : LA PRIÈRE FUNÉRAIRE ET L'ENTERREMENT

Évaluation: 3.4

Description: Ce qui doit être fait immédiatement après le décès et par qui.

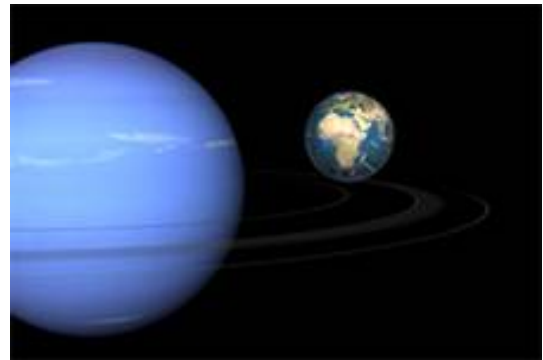
Catégorie: [Articles](#) [Les croyances de l'islam](#) [Les six piliers de la foi et autres croyances islamiques](#)

par: Aisha Stacey (© 2014 IslamReligion.com)

Publié le: 20 Oct 2014

Dernière mise à jour le: 21 Oct 2014

Dans la première partie, nous avons appris que l'islam accorde des droits aux mourants et aux personnes décédées. La mort ne devrait pas être vue comme quelque chose d'étrange et les musulmans sont encouragés à penser à la mort régulièrement. La mort est toujours présente dans nos vies et les rites funéraires établis par l'islam assurent aux mourants et aux personnes décédées un traitement respectueux et attentionné.



Immédiatement après le décès

Tout de suite après le décès, les personnes présentes devraient fermer doucement les paupières du mort et prononcer l'invocation habituelle en cas de calamité : « C'est à Dieu que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons. »^[1] Si la personne décédée avait des dettes impayées, c'est le moment de les rembourser avec l'argent qu'elle a laissé, si elle en a laissé, sinon avec de l'argent généreusement offert par des membres de la famille ou des amis. Il s'agit là d'une chose très importante, car le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a encouragé les croyants à aider à acquitter les dettes d'une personne décédée. Tel que mentionné dans la première partie, *l'âme d'un croyant demeure en suspens tant que ses dettes ne sont pas payées.*

Le corps tout entier de la personne décédée doit être recouvert, à l'exception de ceux qui décèdent en état d'ihraam, c'est-à-dire pendant qu'ils sont en train d'accomplir le pèlerinage (Hajj ou Oumrah); dans ces cas, la tête et le visage ne doivent pas être recouverts. Il est permis d'embrasser le défunt (ou la défunte). Nous savons que lorsque le Prophète décéda, son ami le plus proche se pencha sur lui et l'embrassa sur le front en disant : « Ô mon Prophète, ô mon meilleur ami ».

Lorsqu'il apprend la mort de quelqu'un, le croyant doit s'efforcer de demeurer digne et patient. Le chagrin et la douleur, lors du décès d'une personne aimée, sont des sentiments normaux et pleurer n'est pas du tout déplacé. Mais gémir, hurler, se frapper la poitrine, s'arracher les cheveux et déchirer ses vêtements ne sont pas des comportements dignes d'un croyant.

Enfin, immédiatement après le décès, ceux qui sont présents ne doivent pas perdre de temps pour préparer le corps à être lavé, enveloppé et enterré. L'islam a émis des instructions claires sur les procédures à suivre et, de nos jours, ces rites sont habituellement accomplis par des musulmans qualifiés qui travaillent auprès des centres islamiques, des mosquées ou des morgues gouvernementales. Préparer le défunt ou la défunte pour l'enterrement est une responsabilité de la communauté musulmane. Le corps doit être manipulé avec respect et douceur. Le lavage et la préparation du corps pour l'enterrement sont normalement accomplis par une personne du même sexe que la personne décédée.

La prière funéraire

Une prière spéciale doit être accomplie pour tout musulman qui vient de mourir, qu'il soit jeune ou vieux, et même pour les bébés morts à la naissance et les fœtus morts avant l'accouchement. Les femmes ont tout à fait le droit de participer à la prière funéraire. Afin que le délai entre le décès et l'enterrement soit réduit le plus possible, la prière devrait être accomplie dans la même ville ou région où la personne est décédée. Il n'est pas nécessaire d'envoyer le corps dans un autre pays.

La prière funéraire doit être faite en congrégation. C'est un acte pour lequel Dieu récompense le croyant et celui-ci ne doit jamais hésiter à participer à une prière funéraire qui a lieu alors qu'il se trouve dans une mosquée, même s'il ne connaît pas la personne décédée. Le prophète Mohammed a encouragé ses fidèles à participer aux prières funéraires en affirmant que celui ou celle qui y participait recevrait une rétribution aussi imposante qu'une montagne.^[2] Le nombre de participants à une prière funéraire apporte également un bienfait au défunt. Le Prophète a dit que si un musulman meurt et que quarante musulmans pieux prient pour lui lors de la prière funéraire, Dieu acceptera leurs invocations.^[3]

Après la prière funéraire, le défunt est transporté dans un cimetière musulman ou dans la section musulmane d'un cimetière local. Transporter ou accompagner le corps à son lieu d'enterrement est un acte recommandé et rétribué par Dieu.

L'enterrement

En islam, les tombes et les cimetières sont disposés d'une manière particulière, qui dénote beaucoup de simplicité et d'humilité. Tous les musulmans, qu'ils soient riches ou pauvres, rois ou ouvriers, sont enterrés suivant les mêmes procédures. En principe, il n'est pas permis d'enterrer le défunt dans un cercueil, à moins que ce ne soit obligatoire dans certains pays ou certaines régions.

L'enterrement doit être fait le plus tôt possible après la mort; il faut toutefois savoir qu'il y a certains moments où il est interdit d'enterrer un mort. Ces moments sont le délai entre l'aube et le lever du soleil, lorsque le soleil est au zénith et lorsque le soleil commence à décliner jusqu'au crépuscule. Après l'enterrement, les croyants peuvent rester dans le cimetière pour faire des invocations, car c'est à ce moment que la personne décédée commence à être interrogée par les anges.

Dans la troisième partie, nous parlerons de la période après l'enterrement, du deuil et des condoléances. De plus, nous parlerons brièvement des rites funéraires des autres religions pour les comparer à ceux de l'islam.

Note de bas de page:

[1] *Sahih Mouslim*

[2] *Sahih Boukhari, Sahih Mouslim*

[3] *Ibid.*

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/4945/les-rites-funeraires-en-islam-partie-2-de-3>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.